

**ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DU 28
SEPTEMBRE 2010**

Les personnes présentes font la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 septembre 2010.

AG-84-11 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Annie Gagnon,

QUE le procès-verbal du 28 septembre 2010 soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE.

**RAPPORT ANNUEL
DU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT**

Le rapport annuel 2010-2011 du conseil d'établissement est présenté par Andrée Roy.

**INFORMATIONS
SUR LA LOI 180 ET
SUR LES
FONCTIONS DU
CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT**

Madame Roy informe les parents sur les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement. Elle précise aussi les buts de l'assemblée de ce soir :

- élire les parents au conseil d'établissement;
- élire le représentant et le substitut au Comité de parents;
- décider de la formation de l'O.P.P.;
- rendre compte du rapport annuel.

**PROCÉDURE
D'ÉLECTIONS AUX
POSTES DE
REPRÉSENTANTS
AU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT**

CONSIDÉRANT le nombre de parents présents;

CONSIDÉRANT que parmi ceux-ci, madame Annie Gagnon signifie son intérêt;

CONSIDÉRANT que madame Nancy Marcotte nous avait exprimé son désir de faire partie du conseil d'établissement;

AG-85-11 IL EST RÉSOLU,

QUE mesdames Annie Gagnon et Nancy Marcotte combent les postes 1 et 3.

ADOPTÉE.

**ÉLECTION D'UN
REPRÉSENTANT
ET D'UN
SUBSTITUT AU
COMITÉ DE
PARENTS**

Madame Annie Gagnon soumet sa candidature comme représentante au Comité de parents.

Les autres parents seront consultés à cet effet lors de la 1^{re} rencontre du conseil d'établissement.

AG-86-11 IL EST RÉSOLU,

QUE madame Annie Gagnon soit nommée représentante au Comité de parents pour l'année 2011-2012.

ADOPTÉE.

**INFORMATIONS
SUR L'O.P.P.
Décision quant à
son existence**

Madame Roy explique le rôle de l'O.P.P. à l'assemblée.

AG-87-11 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Marilynne Laliberté,
QU'un organisme de participation de parents (OPP)
soit formé.

ADOPTÉE.

**CLÔTURE DE
L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

AG-88-11 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Marilynne Laliberté,

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 20 h 3.

Andrée Roy,
secrétaire d'assemblée